Organisation de la Conférence Islamique : les nouveaux comiques de l'islam

17/03/2008 à 23h27



A la suite du 11e sommet de L'Organisation de la conférence islamique (OCI) de Dakar, un ensemble de déclarations et et de résolutions ont été publiées par l'internationale islamo-musulmano-islamique. Nous en avons compilé les extraits intéressants.

On notera tout particulièrement dans les extraits ci-dessous :
1°) le refus **appuyé** de l'ingérence dans les pays islamiques sous prétexte de "droits de l'homme" : la charia avant tout.
2°) le devoir **exigé** d'ingérence dans les affaires de l'Occident au nom de la défense de l'islam, avec demande d'un **instrument juridique international contraignant** *(en gros, une police anti-blasphème).*
3°) L'appel à la lutte contre "l'islamophobie", **au nom des mêmes droits de l'homme que la conférence dénonce dès qu'on lui titille le prophète.**

Les barbus illuminés n'en sont plus à une contradiction près, mais celles là sont kolossales de mauvaise foi et d'une arrogance qui dépasse l'entendement…

- Lire les extraits –>

« NOUS avons la fierté de proclamer à la face du monde que la Oummah islamique a la chance de puiser dans les enseignements sublimes du Saint Coran les solutions appropriées aux problèmes contemporains. C'est que l'Islam, religion de parfaite dévotion à ALLAH le TOUT PUISSANT est aussi un vecteur irremplaçable de progrès»

« NOUS proclamons notre détermination à oeuvrer pour le triomphe de toutes les causes de la Oummah islamique » et notre enracinement dans les valeurs de l'Islam, religion de paix qui bannit toutes les formes d'exclusivisme et d'extrémisme »

La Conférence exprime sa vive préoccupation à l'égard des ***tentatives d'exploiter la question des droits de l'homme pour discréditer les principes et règles de la charia islamique*** *et de s'immiscer dans les affaires intérieures des Etats islamiques.*

La Conférence a réaffirmé le droit des Etats à adhérer à leurs spécificités religieuses, sociales et culturelles et a appelé à ***ne pas utiliser l'universalité des droits de l'homme comme prétexte pour s'immiscer dans les affaires intérieures des Etats*** *et porter atteinte à leur souveraineté nationale. Elle a approuvé le droit de chaque Etat à* ***émettre des réserves*** *vis-à-vis des instruments internationaux sur les droits humains dans le cadre de leurs droits souverains et a invité les Etats membres à poursuivre leur coordination et leur coopération actives dans le domaine des droits de l'homme pour* ***faire face à toute initiative tendant à utiliser les droits de l'homme comme moyen de pression politique.***

La Conférence a exprimé sa vive préoccupation au sujet du stéréotypage systématiquement négatif des musulmans, de

l'Islam et des autres religions divines et ce, en dénonçant catégoriquement la ***montée généralisée de l'intolérance et de la discrimination à l'encontre des minorités musulmanes dans les pays non islamiques, en particulier en Occident****.*

La Conférence a affirmé la ferme détermination des Etats membres ***à combattre l'islamophobie qui constitue un affront à la dignité humaine et s'oppose aux instruments internationaux des droits de l'homme****. Elle a fermement condamné la publication de caricatures offensives sur le Prophète Mohammad ainsi que toutes les observations inappropriées sur l'Islam et le Prophète Mohammad* ***sous le prétexte de la liberté d'expression et de presse*** *pour insulter l'Islam en appelant tous les Etats à prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que tous les actes de diffamation à l'endroit de l'Islam, soient considérés comme « offensifs » et passibles de punition.*

La Conférence a fermement condamné la publication de caricatures offensantes, provocatrices, irresponsables et blasphématoires du Prophète Mohammad dans les média de certains pays occidentaux. La Conférence a mandaté le Secrétaire général pour constituer un Groupe d'experts pour élaborer un ***instrument international juridiquement contraignant*** *en vue de promouvoir le respect de toutes les valeurs religieuses et culturelles et de prévenir la discrimination et l'incitation à la haine contre les adeptes de toutes les religions.*

La Conférence a souligné la nécessité de développer un ***instrument international juridiquement contraignant pour prévenir l'intolérance****, la discrimination, le préjudice et la haine sur la base de considérations religieuses et pour promouvoir et garantir le respect de toutes les religions.*

La Conférence a exprimé sa vive préoccupation au sujet de la menace contre les valeurs culturelles et les principes islamiques ainsi qu'au sujet de la discrimination et des stéréotypes véhiculés à l'endroit des musulmans en raison de la ***montée croissante de l'islamophobie****. Il a été noté que comme conséquence de cette situation, les musulmans sont devenus les victimes de manifestations de préjudice et de haine.*

Le Sommet a fermement condamné la poursuite de la publication de caricatures insultantes sur le Prophète Mohammad et a exprimé sa profonde préoccupation face aux ***initiatives entreprises par des politiciens radicaux de certains pays européens à l'encontre de la construction des minarets des mosquées*** *et la production d'un film documentaire profanant le Saint Coran.*

La Conférence s'est félicitée de l'initiative de Son Altesse Z, consistant à créer le musée du Prophète Mohamed dans l'objectif d'informer le monde entier sur sa vie et faire connaître sa ***mission de paix, d'amour et de tolérance prônée par l'Islam*** *et qui s'adresse à tous les peuples du monde.*

La Conférence a fermement condamné la republication par plusieurs journaux danois de caricatures blasphématoires sur le Prophète Mohammad en prétendant s'élever contre ce qu'ils ont appelé un abus absolu du caractère sacré de la liberté d'expression, se permettant ainsi d'insulter et de tourner en dérision les symboles les plus sacrés de plus de 1.3 milliard de musulmans à travers le monde. ***La Conférence a appelé le Gouvernement danois à condamner la republication de ces caricatures et à prendre une action appropriée contre les coupables, conformément aux législations nationales et aux instruments juridiques internationaux*** *qui interdisent de proférer une insulte à l'endroit des croyances religieuses des autres et de faire des publications provocantes à même*

d’inciter à la violence et de porter atteinte à l’ordre social.

[Page des déclarations de l’OCI]